



Descriptif des séjours pêche DaiwAveyron 2021

Dates : du dimanche 18 juillet au samedi 24 juillet et du dimanche 25 juillet au samedi 31 août.

Public : 12 jeunes maxi de 12 à 18 ans par séjour.

Lieu : Lac de Pareloup (Charouzech) et lac de Castelnau Lassouts Lous (Cabanac)

Horaire et lieu de rendez-vous début de séjour : 16h00 au Pôle Halieutique du Charouzech à Pareloup pour le séjour 1 et au camping "Les Brises du Lac" à Cabanac pour le séjour 2.

Horaire et lieu de rendez-vous fin de séjour : 14h00 au camping "Les Brises du Lac" à Cabanac pour le séjour 1 et au Pôle Halieutique du Charouzech à Pareloup pour le séjour 2.

Hébergement : Sous tentes et sur bed-chair (lit de camp). Base du Charouzech au lac de Pareloup et à Cabanac au bord du lac (à proximité du camping "Les Brises du Lac").

Restauration : Les repas sont organisés avec un restaurant de Saint Martin des Faux à Pareloup et avec le camping "Les Brises du Lac" à Cabanac. Les menus sont pré établis avec le restaurant et le camping afin d'être équilibrés. Des précautions sont prises pour les particularités alimentaires ; merci de bien vouloir nous en informer avant le séjour en complétant la fiche sanitaire de liaison.

Projet pédagogique : Le projet de ce séjour est de permettre aux jeunes de se perfectionner aux différentes techniques de pêche en lac et en rivière avec du matériel technique et de qualité. De créer des amitiés halieutiques entre eux. De découvrir des environnements fragiles et de les protéger. D'avoir une attitude éco citoyenne durant le séjour (tri des déchets, ...)

Techniques de pêche : Pêche au quiver-tip (feeder), Pêche de la carpe (jour et nuit), Pêche des carnassiers du bord, en bateau et en float-tube (spinning et casting), Pêche du silure du bord et en bateau, Pêche au toc nympe.

Poissons recherchés : Gardon, brème, barbeau, chevesne, truite fario, carpe, silure, brochet, sandre, perche.

Encadrement vie quotidienne : Un directeur de séjour et deux animateurs de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron (FOL 12)

Encadrement activités pêche: Animateurs de l'École de Pêche de l'Aveyron accompagnés de "Field Testeurs" de DAÏWA et de bénévoles de l'école de pêche.

Matériel de pêche et de camping : Tout le matériel de pêche sera fourni par DAÏWA et complété par celui de l'école de pêche. Les jeunes auront à leurs dispositions du matériel de qualité pour favoriser les apprentissages. Un kit sera fourni à chaque jeune en début de séjour afin de travailler l'autonomie et la gestion individuelle et collective du matériel.

Un déplacement dans un magasin "Club DAÏWA" est prévu en milieu de séjour.

Une dotation par DAÏWA sera faite à chaque participant en fin de séjour.

Matériel personnel : Un trousseau avec les effets personnels à prévoir sera communiqué aux familles. La carte de pêche valide pour l'année en cours devra être prise avant le séjour.

Transport pendant le séjour : Les jeunes seront déplacés avec les minibus de l'école de pêche pour l'itinérance (Pareloup-Cabanac) et pour se rendre sur les sites de pêche. Ils pourront aussi être déplacés par un véhicule de la FOL 12 pour aller faire des achats ou en cas de besoin.

Pour avoir des nouvelles de vos enfants : Via les réseaux sociaux de la Fédération de Pêche et de DAÏWA (Facebook, Instagram). Des vidéos et des photos seront réalisées durant le séjour pour assurer la promotion de la pêche en Aveyron et des produits DAÏWA. Compléter la fiche "Droit à l'image". Vous pourrez contacter vos enfants sur leurs téléphones ou celui des animateurs. Merci de privilégier les temps autour des repas (12h-14h et 18h30-20h30).

Documents à prévoir et à fournir : Carte de Pêche valide avant le début du séjour, la fiche sanitaire de liaison dûment complétée par les responsables légaux une semaine avant le séjour, fiche "Autorisation d'utilisation de l'image", les ordonnances et prescriptions médicales si l'enfant doit suivre un traitement médical.

Assurance : Nos séjours sont couverts par MMA Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Préparer votre séjour :

-Trousseau : bien marquer tous les vêtements de votre enfant avec nom et prénom.

-Lavage du linge : Les enfants auront la possibilité, s'ils le souhaitent de les laver à la main.

-Argent de poche : la perte d'argent liquide amené par l'enfant n'est pas garantie par l'assurance. Une petite somme (10 à 20 €) est largement suffisante. Un système de banque est proposé aux enfants pour éviter toute perte.

-Santé : n'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles : traitements, poux, antécédent... (tous les médicaments seront stockés à l'infirmerie du centre). L'équipe d'animation et particulièrement l'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de votre enfant.

-Objets de valeur : nous déconseillons l'apport d'objets de valeurs. Toutefois, comme l'argent de poche, un système de garde est proposé aux enfants.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod et autres ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.

En cas de continuité du protocole sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, des mesures spécifiques seront mises en place dans le respect des protocoles sanitaires "Jeunesses et Sports".

Tarif : 500 € par jeune (dont 30% minimum d'acompte à verser à l'inscription). Ce tarif ne correspond pas au coût réel de ce séjour, "DAÏWA FRANCE" prend en charge une partie.

Annulation : en cas d'annulation du séjour par les organisateurs, la Fédération de Pêche remboursera intégralement le séjour.

En cas d'annulation de la part des participants: remboursement total si annulation 1 mois avant le début du séjour, entre 1 mois et 15 jours encaissement de l'acompte, entre 15 jours et le début du séjour pas de remboursement. (hormis pour raison médicale - fournir un certificat).

Informations, réservations, inscriptions et règlement :

Fédération de Pêche de l'Aveyron

Moulin de la Gascarie 12000 RODEZ

Contact : Florian Molinié, 06 72 70 25 17 / 05 65 68 41 52 / fdp12molinie@gmail.com